

**CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT
ET DE GOUVERNEMENT
VINGT-NEUVIEME SESSION ORDINAIRE
28-30 JUIN 1993
LE CAIRE, EGYPT**

AHG/Decl.2 (XXIX) Rev.1

**DECLARATION DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT
DE L'OUA SUR LA SITUATION EN ANGOLA**

DECLARATION DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT
DE L'OUA SUR LA SITUATION EN ANGOLA

Nous, Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine, réunis à l'occasion de notre 29ème session ordinaire, du 28 au 29 Juin 1993, au Caire;

Ayant examiné la situation extrêmement grave en Angola, résultant du refus de l'Unita d'accepter les résultats des élections démocratiques organisées dans ce pays au mois de Septembre 1992;

Ayant examiné minutieusement le rapport du Secrétaire Général de l'Organisation de l'Unité Africaine sur l'Angola, et ayant entendu les informations fournies par le Chef d'Etat Angolais sur l'évolution de la situation dans son pays;

Rappelant les initiatives de paix du Gouvernement angolais et de la communauté internationale, ainsi que les décisions du Comité Ad Hoc de l'OUA sur l'Afrique Australe, des Sommets des Chefs d'Etat des pays de la Ligne de Front, de la SADC, de la ZEP, et les résolutions pertinentes des Nations Unies, notamment les résolutions 804/93, 811/93 et 834/93 du Conseil de sécurité;

Désireux de contribuer à la restauration de la paix en Angola,

DECLARONS CE QUI SUIT:

1. Lorsque le Gouvernement angolais et l'Unita ont signé, les accords de Bicesse au Portugal le 31 mai 1991, le monde entier et, en particulier, l'Afrique ont salué cet important événement qu'ils estimaient être de nature à permettre au peuple angolais de retrouver la paix, la réconciliation nationale et la démocratie tant attendue;

2. Le peuple angolais a démontré son attachement à la réalisation de ce noble objectif en participant massivement, et d'une manière ordonnée, aux élections législatives et présidentielles les 29 et 30 septembre 1992, considérées libres et justes par la communauté internationale;
3. Du fait que l'Unita refuse d'accepter les résultats des élections et déclenche des actions militaires contre les populations sans défense et les institutions démocratiquement élues; d'occuper militairement les villes, municipalités et communes; de détruire aveuglement des infrastructures économiques et sociales vitales à la vie des populations, le peuple angolais se voit actuellement trahi dans ses aspirations à la paix, à la liberté et à la démocratie et se trouve confronté à une situation catastrophique dans le domaine humanitaire due à la reprise des hostilités par l'aile militaire de l'Unita;
4. Nous réitérons, par conséquent notre ferme engagement à préserver l'Unité et l'intégrité territoriale de l'Angola et nous réaffirmons notre soutien total aux efforts déployés par les observateurs internationaux aux processus de paix en Angola, notamment les Etats Unis d'Amérique, la Russie et le Portugal; nous les encourageons à poursuivre leurs efforts pour la recherche d'une solution politique du conflit;
5. Nous condamnons énergiquement l'UNITA pour la poursuite des massacres de civil et pour la destruction des infrastructures sociales; nous recommandons au Conseil de sécurité des Nations Unies de prendre des mesures de sanction concrètes contre l'Unita y compris la fermeture de ses bureaux de représentation à l'étranger en vue de neutraliser ses actions militaires et l'amener à accepter le dialogue comme la seule voie devant conduire à la paix;
6. Nous lançons un appel urgent au gouvernement des pays voisins de l'Angola pour qu'ils ne permettent pas l'utilisation de leur territoire et espace aérien comme voie de transit ou de base arrière aux actions menées par l'aile militaire de l'Unita sur le territoire angolais.
7. Nous félicitons le gouvernement ivoirien, et particulièrement Son Excellence le Président Houphouët Boigny, pour sa contribution à la restauration de la paix

en Angola et nous l'encourageons à poursuivre l'action qu'il a engagée, en vue d'amener l'UNITA à adopter une attitude constructive et favorable à la paix.

8. Nous félicitons également le Gouvernement angolais pour sa disposition constante à maintenir le dialogue avec l'Unita, ainsi que pour sa bonne volonté de rechercher une solution pacifique au conflit. Dans ce contexte, nous lançons un appel énergique à l'Unita pour qu'elle reprenne, aussitôt que possible, les pourparlers de paix interrompus avec le gouvernement angolais en vue d'instaurer un cessez-le-feu durable afin d'assurer la mise en oeuvre intégrale des "accords de paix";
9. Nous lançons un appel aux Etats membres de l'OUA et à la communauté internationale pour qu'ils apportent de toute urgence une aide humanitaire à l'Angola en vue d'atténuer les souffrances des populations de ce pays, et nous demandons à l'Unita de ne pas empêcher, de quelque manière que ce soit, la livraison de l'aide humanitaire aux populations civiles victimes de la guerre.
10. Nous nous félicitons de la reconnaissance du Gouvernement Angolais par l'actuelle administration américaine et nous encourageons celle-ci à poursuivre les efforts visant à contribuer, en collaboration avec le gouvernement angolais, au rétablissement de la paix en Angola et à la sauvegarde de la démocratie sur le Continent.